Coach Regatta
MARSEILLE

Avis de course
Coach Regatta Marseille 2018

Seconde édition de la Coach Regatta Marseille
Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile, la Coach Regatta aura lieu du samedi 3 au dimanche 4 février 2018

1. Règles :

1.1 La régate est régie par les « Règles de Course à la Voile ».
La règle 41 du chapitre 4 est complété par la 41(e) : « un bateau peut recevoir de l'aide à l'oral d'un entraîneur ».

1.2 Les instructions de course ainsi que toute modification sont fait par les comités techniques de l'YCPR et ASPTT.

1.3 S'il y a un conflit entre les langues, le texte Français fera foi.

1.4 Les instructions de course seront les instructions contenues dans les annexes des ICs, les instructions de voile standard et les instructions de course supplémentaires qui seront sur le panneau d'affichage officiel situé au Yachting Club Pointe Rouge.

2. Publicité :

Pas de règles sur la publicité.

3. Admissibilité et inscriptions :

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist qui ont reçu une invitation.

3.2 Les comités techniques de l'YCPR et ASPTT décident des équipes à inviter.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant la pré-inscription qui sera envoyée par email avec l'invitation.

3.4 Les pré-inscriptions en retard pourraient être acceptées par le YCPR et l'ASPTT.

4. Classification :

Aucune exigence de classification ne s'applique.

5. Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de 20€ et doivent être payés à la confirmation d'inscription, le samedi 3 février 2018.

6. Programme :

6.1 Dates de courses

Samedi 3 février :
08:00 – 10:00 : enregistrement
12 h 00 : premier Signal d'avertissement, après les courses : chocolat chaud

Dimanche 4 février :
10:00 : premier avertissement Signal
15:30 : dernier avertissement du signal
17:00 : cérémonie de clôture

6.2 Nombre de courses : il n'y aura pas de restriction sur le nombre de courses.

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne se fera après 15h30.

7. Instructions de course :

Les instructions de course seront données après la confirmation d'inscription le samedi 3 février

8. Lieu :

8.1 La pièce jointe A montre l'emplacement de la zone d'accueil.

8.2 La pièce jointe B montre l'emplacement de la zone de course.

9. Courses :

Parcours construit types trapèze ou banane.

10. Système de pénalité :

10.1 Les décisions des jurys et comités seront prises selon RCV 70,5.

10.2 Arbitrage direct La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. Ceci modifie le 10.2.

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 10.42 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant

enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. L'instruction de course 10.2 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction.

c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a))

d) Les bateaux du jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

10.3 En participant à l'évènement tous les coachs sont désignés arbitre pendant la régate et s'engagent à participer activement. Des pavillons pourront leurs êtres prêtés par l'organisation.

11. Classement :

11.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11.3 Système de point à minima :

(a) Chaque bateau qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points égaux sa place obtenu lors de la course.

(b) Un bateau qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas fini, qui a abandonné ou qui a e été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrive´ e correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la se´ rie plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

12. Soutenir des bateaux

L'organisation peut exiger des bateaux accompagnateurs qu'ils soient signalés d'un drapeau.

13. Prix

Les prix seront attribués comme suit :
Un prix sera attribué au premier, deuxième et troisième garçon.
Un prix sera attribué à la première, deuxième et troisième fille.

14. Clause de non-responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir règle 4 des RCV, décision de courir. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou de décès ayant lieu avant, pendant ou après la régate.

Tous les marins participent sous la responsabilité de leur entraîneur. L'entraîneur doit être désigné lors de l'inscription et doit toujours être présent sur la zone de course et sur l'eau quand ses coureurs y sont. Les entraîneurs sont responsables de leurs coureurs, avec un maximum de 10 coureur par entraîneur.

15. Assurance :

Chaque bateau participant doit être affilié au tiers ou en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1 000 000 euros par incident ou équivalent.

16. Hébergement :

L'hébergement n'est pas fournit par l'organisation ; il est possible de trouver des appartements et hôtels sur ce lien http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html

17. Location de semi-rigides:

Si vous souhaitez louer un semi-rigide, des informations sont disponibles sur ce lien : http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html

Pièce jointe A : zone d'accueil
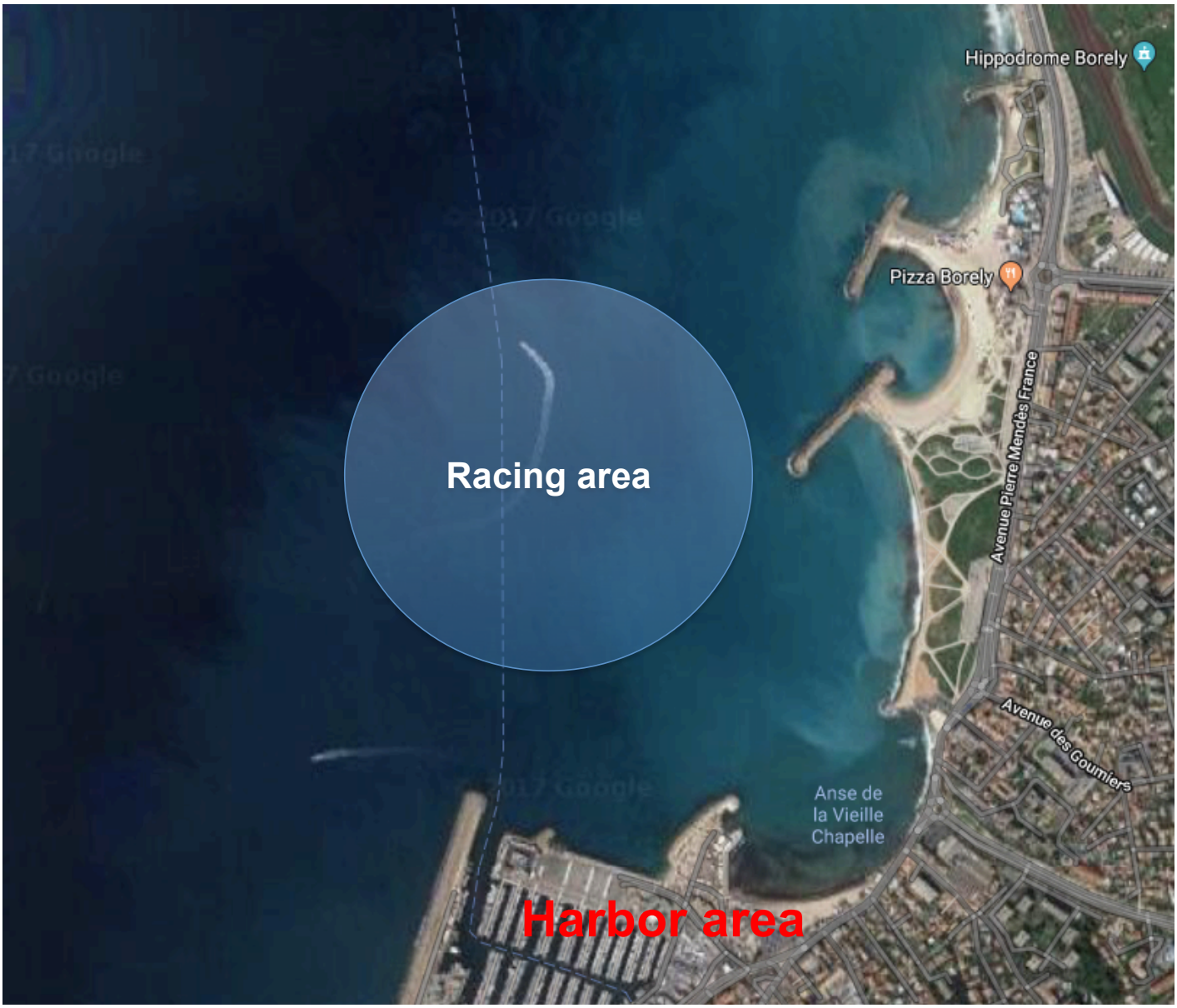
Pièce jointe B : zone de courses